

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3333

31 décembre 2013

SOMMAIRE

Allegro GP S.à r.l.	159938	M.F. Partners S.A.	159982
ATG Luxco S.à r.l.	159959	M.H.D.E.A. S.à r.l.	159982
Bisconlux S.A.	159981	MOS-RE Sàrl	159955
Boulogne Participations S.A.	159984	Nautilus Bad Kultur S.A.	159977
Cadu S.à r.l.	159980	Oktav RE	159949
Café & Factory Luxembourg S.A.	159982	PAGE, Pura Arte - Groupe Europe Sàrl	159955
Café & Factory Luxembourg S.A.	159982	PayPal 2 S.à r.l.	159947
CASO Asset Management S.A.	159979	Premium Car Sàrl	159957
CMJ Holdings S.A.	159969	Sacha Design Sàrl	159969
Coiffure Astride s.à r.l.	159981	Seri System International S.A.	159970
ColorPortal Europe S.A.	159981	Serlux S.A.	159970
Compagnie de Programmation Financière S.à r.l.	159980	SIA Holding S.A.	159969
CP Realty (Gdansk)	159969	Simo-Haustechnik S.à r.l.	159973
CP Realty II S.à r.l.	159968	Société des Investissements N. Arend So- ciété Civile	159971
Criteria S.à r.l.	159968	SOF-VI International Holdings Lux, S.à r.l.	159973
Crown Packaging Lux II S.à r.l.	159979	Swan Walk S.à r.l.	159968
Crown Packaging Lux I S.à r.l.	159980	Systemes Moteurs China S.à r.l.	159967
Crystal Beaver S.à r.l.	159981	Testa Daniele Sàrl	159974
D.K.L. Air-Light S.à r.l.	159968	Travelinv S.A.	159974
Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l.	159959	Triskel S.A.	159973
Erinen S.A.	159959	Tungsten S.à r.l.	159974
Formula G	159968	United Properties SPF S.A.	159977
HAWK Management S.A.	159983	United Trust Corporation (Luxembourg) S.A.	159977
Iwerall Direkt Emmer Exact	159979	United Trust Corporation (Luxembourg) S.A.	159974
Les P'tits Moussaillons	159978	Val-Immo, S.à r.l.	159974
Mantra International S.à r.l.	159978	Waio S.à r.l.	159975
Media Communication Sponsoring S.à r.l.	159978		
Media Communication Sponsoring S.à r.l.	159977		

Allegro GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 181.708.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Allegro Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with address at 20, Wengertswee. L-5485 Wormeldange-Haut

here represented by Mr. Christian Lennig, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Allegro GP S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as a general partner (associé gerant commandite) of one or more partnership(s) and, in that capacity, the Company may administer and manage such partnership(s) and their assets and decide on their investment objectives, policies and restrictions and their course of conduct of management and business affairs;

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the

Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers"), who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation of the company. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers acting jointly;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least two Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any two Managers present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8.

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the 31st December 2014 (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2014.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Allegro Group S.à r.l. 12,500 Shares

Total: 12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Manuel Hauser, born in Luxembourg on 3 March 1959 and having his professional address at 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Frédéric Michels, born in Malmedy, Belgium, on 4 January 1983 and having his professional address at 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Thomas Fahl, born in Mühlheim an der Ruhr, Germany, on 18 July 1976 and having his professional address at 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 23, Avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Allegro Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée du droit luxembourgeois avec l'adresse au 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand-duché du Luxembourg

ici représenté par M. Christian Lennig, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexé aux présent pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparantes, représentés comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Dénomination. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de Allegro GP S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société, le cas échéant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant qu'associé gérant commandité d'une ou plusieurs société(s) en commandite et, en cette capacité, la Société peut administrer et gérer ces société(s) en commandite et leur biens et décider de leur objectifs, politiques et restrictions d'investissements et la manière de conduire la gestion et les affaires;

3.2 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient, à tout moment, un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer;

3.3 d'entreprendre toute activité ou commerce que ce soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.4 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder des crédits, assortis ou non de sûretés, dans chaque cas, à toute personne;

3.5 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

3.7 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne ("Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou qui a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout entité sociale dans laquelle une Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans une activité ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie de l'entreprise, propriétés et biens (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous quelque forme que ce soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.8 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.9 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie de l'entreprise de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des options, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.10 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustées, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou Conseil de Gérance

(selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans ces Statuts, les "Associés" désignent les détenteurs de Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par l(es) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des participations ou autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie des apports et peut créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, ces décisions peuvent, mais ne doivent pas, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut procéder au rachat, et/ou l'annulation de ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé concernant la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés, la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme étant le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Gérant Unique, lorsque la Société a un seul Gérant, et, dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour effectuer tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de tout ou partie de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserves des dispositions de Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux Gérants, agissant conjointement;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.

11. Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces

formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si deux Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par deux Gérants présents à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel montant n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés ont voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises).

15. Droit de distribution des parts.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursées par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Dans le cas où la Société n'a qu'un seul Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Allegro Group S.à r.l. 12.500 Parts Sociales

Total: 12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Manuel Hauser, né le 3 mars 1959 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

- Frédéric Michels, né le 4 janvier 1983 à Malmedy, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

- Thomas Fahl, né le 18 juillet 1976 à Mühlheim an der Ruhr, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

2) Le siège social de la Société est établi au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14869.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013161174/512.

(130198373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.073.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-second day of October before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of PayPal 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.758 (the Company), by virtue of a resolution taken by the board of managers of the Company (the Board of Managers) on 16 October 2013.

An extract of the resolutions of the Board of Managers including the above-mentioned resolution of the Board of Managers will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1318 of 29 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 2 August 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1055 of 3 May 2013. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 1,723,000,000 (one billion seven hundred and twenty-three million dollars of the United States of America) represented by 1,723,000 (one million seven hundred and twenty-three thousand) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Board of Managers to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Board of Managers resolved on 16 October 2013 to, inter alia:

(i) Increase the share capital of the Company by an amount of USD 350,000,000 (three hundred million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 2,073,000,000 (two billion and seventy-three million dollars of the United States of America) (the Share Capital Increase), by the creation and issuance of 350,000 (three hundred fifty thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 350,000,000 (three hundred fifty million dollars of the United States of America) (the Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any lawyer of the law firm Allen & Overy, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the completion of Share Capital Increase and the issuance of the New Shares, as the repre-

sentative of the Board of Managers before any notary public in Luxembourg to (i) register the Share Capital Increase and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Anne-Lise Delfanne, pre-named, acting in the name and on behalf of the Board of Managers, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, Anne-Lise Delfanne, pre-named, declares that the Board of Managers has accepted the subscription on 16 October 2013 of the New Shares by PayPal PTE. LTD., being the sole shareholder of the Company, by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 350,000,000 (three hundred fifty million dollars of the United States of America).

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 350,000,000 (three hundred fifty million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 350,000,000 (three hundred fifty million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at two billion and seventy-three million dollars of the United States of America (USD 2,073,000,000) represented by two million and seventy-three thousand (2,073,000) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît

Anne-Lise Delfanne, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant unique de PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758 (la Société), en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance) le 16 octobre 2013.

Un extrait des résolutions du Conseil de Gérance contenant ladite décision du Conseil de Gérance restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

(a) La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1318 du 29 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 2 août 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1055 du 3 mai 2013. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 1.723.000.000 USD (un milliard et sept cent vingt-trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 1.723.000 (un million et sept cent vingt-trois mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Conseil de Gérance à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles parts sociales dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

(d) Le Conseil de Gérance a décidé le 16 octobre 2013 notamment:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 350.000.000 USD (trois cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel à 2.073.000.000 USD (deux milliards soixante-treize millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 350.000 (trois

cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 350.000.000 USD (trois cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout avocat/juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'achèvement de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le Conseil de Gérance devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, [Anne-Lise Delfanne], précitée, agissant au nom et pour compte du Conseil de Gérance, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

(f) A la suite de quoi, Anne-Lise Delfanne, précitée, déclare que le Conseil de Gérance a accepté le 16 octobre 2013 la souscription des Nouvelles Parts Sociales par PayPal PTE. LTD., l'associé unique de la Société, au moyen d'un apport en numéraire de 350.000.000 USD (trois cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire ci-dessus de 350.000.000 USD (trois cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été alloué au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 350.000.000 USD (trois cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de deux milliards soixante-treize millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.073.000.000 USD) représenté par deux millions soixante-treize mille (2.073.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune."

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013163753/136.

(130199935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Oktav RE, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 181.771.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«Cofilux Conseil», Société Anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.342, ayant son siège social au L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender,

ici représentée par Madame Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, datée du 13 novembre 2013, signée par deux de ses administrateurs, pouvant valablement engager la société par leur signature conjointe,

laquelle signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la titrisation») et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 25 août 2006, par la Loi sur la titrisation et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «OKTAV RE».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée.

La Société peut ainsi assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen.

La Société peut dans ce contexte acquérir, disposer et investir dans des instruments financiers, prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs. La Société peut accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la Société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière,

commerciale et industrielle qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions sont et restent nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé défini comme le montant dont le capital social pourra être augmenté par le Conseil d'Administration est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) qui sera représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, y compris des obligations dont le rendement en termes d'intérêts périodiques et/ou dont la valeur de remboursement est fonction des actifs ou revenus formant ou affectés à un seul ou plusieurs Compartiment(s) créés en vertu des dispositions de l'article 6, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs Compartiments, chacun correspondant à une part distincte des actifs et passifs de la société dans le respect de la Loi sur la titrisation, et plus particulièrement l'article 5 de cette loi

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les décisions du Conseil d'Administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les décisions du Conseil d'Administration de la société créant un tel Compartiment, aucune décision du Conseil d'Administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les décisions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des actionnaires et/ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires et/ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil d'Administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.

La société pourra émettre des instruments financiers dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Titre III. Administration

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur

(L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique du Président du Conseil d'Administration ou de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier Administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un Administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les détenteurs d'actions de la société rattachées à un Compartiment déterminé de la société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs d'actions de la société rattachées aux autres Compartiments de la société ou les détenteurs d'actions rattachées à la société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

Titre VI. Assemblée générale des obligataires

Art. 17. L'assemblée générale des obligataires réunit tous les créanciers, détenteurs d'obligations rattachées à un Compartiment de la société (les «obligataires»). Si une question intéresse des obligataires de plusieurs ou de tous les Compartiments, les obligataires concernés se réunissent en assemblée unique.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. Une assemblée générale des obligataires peut être convoquée par le Conseil d'Administration, par le(s) commissaire(s) ou, le cas échéant le représentant de la masse des obligataires. Elle doit être convoquée sur demande écrite des obligataires représentant au moins 20% de l'emprunt lié à un Compartiment.

Art. 19. Sans préjudice de mentions divergentes contenues ou de pouvoirs exorbitants prévus dans les dispositions régissant les émissions d'emprunts obligataires par la société, l'assemblée générale des obligataires peut accomplir tous les actes prévus par la loi.

Art. 20. Le droit de vote attaché aux obligations est proportionnel à la quotité du montant de la créance à l'égard d'un Compartiment qu'elles représentent. Chaque obligation donne droit à un vote au moins.

Lorsque la délibération de l'assemblée des obligataires est de nature à modifier les droits des obligataires d'un Compartiment, l'assemblée ne peut valablement délibérer que si ses membres représentent au moins la moitié du montant des obligations rattachées à ce Compartiment. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les obligataires présents ou représentés. Si le quorum requis n'est pas atteint, une nouvelle assemblée des obligataires doit être convoquée dans les formes prévues par la loi, sans condition de quorum.

Si la délibération est de nature à modifier les droits des obligataires de plusieurs Compartiments, elle doit, pour être valide, réunir les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article précédent pour chaque Compartiment concerné.

Les autres délibérations de l'assemblée générale des obligataires sont soumises à la majorité simple des voix exprimées par les obligataires présents ou représentés.

Art. 21. Les frais de convocation et de fonctionnement des assemblées générales des obligataires sont supportés par la société qui en fait l'avance. L'assemblée générale des obligataires décidera de la manière dont ces frais seront couverts.

Titre VI. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 23. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Si différents Compartiments ont été créés par le Conseil d'Administration, la société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la société conformément à la loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante):

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment. Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Sans préjudice quant aux dispositions de l'article 7 relatives aux Compartiments, et sous réserve de l'autorisation des actionnaires accordée lors d'une assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts de la société, chaque Compartiment de la société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du Conseil d'Administration de la société.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 26. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les TROIS CENT DIX (310) actions.

Les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à un (1) et celui des Commissaires à un (1).
2. Est nommé Administrateur:
 - Monsieur Marc Edouard VANHELLEMONT, Administrateur, né le 13 décembre 1969 à Moresnet (Belgique), résidant professionnellement à L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.
3. Est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes:
 - «Fidus Gestion S.A.», ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, R.C.S. Luxembourg B 5 5.098.
4. Le mandat de l'Administrateur et du Commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. DE MEESTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52106. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163748/287.

(130199787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**PAGE, Pura Arte - Groupe Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. MOS-RE Sàrl).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.128.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

SGG S.A., a société anonyme established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 65906,

here represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "MOS-RE SARL", (the "Company"), established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 176128, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 12th of March 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of the 23rd of May 2013.

- That the appearing person is the sole current partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through her proxyholder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to change the Company's denomination into "PAGE, Pura Arte - Groupe Europe Sàrl" and to amend subsequently the first article of the by-laws in order to give it the following wording:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "PAGE, Pura Arte - Groupe Europe Sàrl" (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Second resolution

The Sole Partner decides to change the Company's corporate object and to amend subsequently article 3 of the by-laws in order to give it the following wording:

« **Art. 1. Object.**

3.1 The Company's corporate object consists of, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or in cooperation with third parties, the registration, use, purchase, acquisition or transfer of all types of intellectual property rights, such as, but not limited to, corporate and business names, trade names, Internet domain names, logos, trade marks, trade marks applications, trade dress, designs, patents, patents applications, service marks, service marks applications, copyrights, copyrights applications, licenses, inventions, permits, know how, technology and rights on software.

3.2 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry

out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

Third resolution

The Sole Partner decides to appoint for an undetermined duration the following persons as additional managers of the Company:

- Mr Thierry JACOB, born on July 17, 1967 in Thionville (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mrs Chantal MATHU, born on May 8, 1968 in Aye (Belgium), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SGG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65906,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "MOS-RE SARL", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176128, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1207 du 23 mai 2013.

- Que la partie comparante est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "PAGE, Pura Arte - Groupe Europe Sàrl" et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «PAGE, Pura Arte - Groupe Europe Sàrl» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier subséquemment l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes

demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

3.2 La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée illimitée les personnes suivantes comme gérants supplémentaires de la société:

- Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Chantal MATHU, née le 8 mai 1968 à Aye (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. LAC/2013/51578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163718/145.

(130199802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Premium Car Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 176.067.

L'an deux mille treize, le

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Laurent SANDERS, gérant de sociétés, né à Bastogne (Belgique) le 9 avril 1970, demeurant à B-6600 Bastogne, 73, Senonchamps.

2) Monsieur Jean-Julien NISEN, indépendant, né à Bastogne (Belgique) le 1 juillet 1979, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 17, Cobreville.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée "PREMIUM CAR SARL" (matricule 2013 2410 195), avec siège social à L-8821 Koetschette, 10, ZI Riesenhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176.067,
- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1133 du 14 mai 2013.

Le comparant Monsieur Jean-Julien NISEN, préqualifiée, déclare par les présentes:

- céder et transférer à Madame Geneviève NIVARLET, née à Seraing (Belgique) le 10 septembre 1977, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 17, Cobreville,

ici représentée par Monsieur Jean-Julien NISEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Koetschette le 11 novembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

ici présent et ce-acceptant, vingt-et-une (21) parts sociales lui appartenant dans la susdite société;

- céder et transférer à Monsieur Nicolas SANDERS, né à Marche-en-Famenne (Belgique) le 6 août 1995, demeurant à B-6680 Sainte-Ode, 9, Tillet,

ici représenté par Monsieur Laurent SANDERS, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Koetschette le 11 novembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

ici présent et ce-acceptant, vingt-et-une (21) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

Suite à ces deux cessions qui précèdent, les quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de la société à responsabilité limitée "PREMIUM CAR SARL", sont réparties comme suit:

Monsieur Laurent SANDERS	21 parts sociales
Monsieur Jean-Julien NISEN	21 parts sociales
Madame Geneviève NIVARLET	21 parts sociales
Monsieur Nicolas SANDERS	<u>21 parts sociales</u>
Total:	<u>84 parts sociales</u>

Le prix, de ces cessions de parts, a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Acceptation de cession de parts

Messieurs Laurent SANDERS et Jean-Julien NISEN, préqualifiés, agissant en leur qualité d'associés et gérants de la société, déclarent accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'Article 1690 nouveau du Code Civil et l'Article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les nouveaux associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'Article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un commerce de location longue et courte durée de véhicules avec ou sans chauffeur, vente et achat, trading et création de sites internet.
- les activités de communications et d'édition;
- les services en communication dans le domaine des arts graphiques, l'élaboration et la création de logos; designer pour tout support publicitaire ainsi que toutes activités d'intermédiaire commercial.
- la conception, l'organisation, l'animation et plus généralement, le suivi de toutes représentations, spectacles, festivités, événements et/ou projets privés ou publics.

Elle est autorisée à exécuter toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger."

159959

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,00 €.

Déclaration

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux Articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'Article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurent SANDERS, Jean-Julien NISEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 15 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14034. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163789/83.

(130199999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Erinen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.612.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170188/10.

(130207699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.821.676,70.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.584.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013171424/15.

(130209524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

ATG Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.739.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of November.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

P6A S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés

in Luxembourg under number B 171 590 with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "Sole Shareholder"), represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 6 November 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ATG Luxco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "ATG Luxco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Sterling Pounds (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand shares (15,000) with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for

amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (£)
P6A S.à r.l.	15,000	GBP 15,000.-
Total	15,000	GBP 15,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr George Richard Cobleigh, manager, with professional address at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, United States of America, born on 4 December 1962, in Connecticut, United States of America;

- Mr Michael Robert Kidd, manager, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 16 April 1960, in Basingstoke, United Kingdom;

- Mr Sinisa Krnic, manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom, born on 10 January 1963 in Gijon, Spain; and

- Mr Claude Larbière, finance director, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation. At the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day herebefore mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

P6A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 171590, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), (l'«Associé Unique»), représentée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 6 novembre 2013, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée ATG Luxco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ATG Luxco S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille Livres Sterling (15.000,- GBP) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet

de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (adnutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (£)
P6A S.à r.l.	15.000	15.000, GBP-
Total	15.000	15.000, GBP-

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cent euros (€ 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- M. George Richard Cobleigh, gérant, demeurant professionnellement au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962, dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Robert Kidd, gérant, demeurant professionnellement au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 16 avril 1960, à Basingstocke, Royaume-Uni;

- M. Sinisa Krnic, gérant, demeurant professionnellement au 28, St George Street, London, W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 10 janvier 1963 à Gijon, Espagne; et

- M. Claude Larbière, directeur financier, demeurant professionnellement au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante à la présente, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50745.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161821/446.

(130198917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Systemes Moteurs China S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.410.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Systemes Moteurs China S.à r.l.

A. Marastoni / G.B.A.D. Cousin

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013171100/13.

(130208582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 21.205.816,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

Les comptes annuels audités au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013171099/13.

(130207942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Formula G, Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.569.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013171489/14.

(130209298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

D.K.L. Air-Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8379 Kleinbettingen, 9A, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 94.432.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/12/13.

Référence de publication: 2013171411/10.

(130209279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Criteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171408/9.

(130209883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

CP Realty II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.864.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171407/10.

(130209372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.723.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171406/10.

(130209373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

CMJ Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.733.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de CMJ HOLDINGS S.A., tenue extraordinairement le 2 décembre 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 23/08/2013 opérant avec effet au 25/08/2013, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Nicolas Hamel comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013171395/15.

(130209419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

SIA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013169938/11.

(130206470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Sacha Design Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

R.C.S. Luxembourg B 103.323.

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Nathalie RUYKENS, gérante de société, née à Soignies (B) le 14 mai 1969, demeurant à F-30700 Uzès, 1, rue de l'Épée,

Laquelle comparante a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SACHA DESIGN SARL a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 16 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1255 du 8 décembre 2004, dont les statuts ont été modifiés lors d'une assemblée

générale extraordinaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1285 du 3 juillet 2009;

- qu'elle est inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.323;
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents Euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- €) chacune;
- que la comparante est la seule associée, représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SACHA DESIGN SARL» avec siège social à L-9535 Wiltz, 27, rue Knupp;
- que la société ne possède ni d'immeuble, ni de part d'immeuble.

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Wiltz à L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing, et modifie en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** Le siège social est établi sur le territoire de la commune d'Hobscheid. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Ruykens, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2013 - EAC/2013/14820 - Reçu septante-cinq euros = 75 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux parties pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2013.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2013169930/43.

(130206668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013169936/12.

(130206505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Serlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 17.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013169937/10.

(130207127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Société des Investissements N. Arend Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg E 4.852.

L'an deux mil treize, le vingt-deuxième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux le 23 janvier 1950, demeurant au 72, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

2.- Monsieur Henri WURTH, employé privé, né le 9 août 1951 à Lintgen, demeurant au 29, rue Knepel L- 7451 Lintgen, ici représenté par Monsieur Nico AREND, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3.- Madame Sylvie WINKIN-HANSEN, employée privée, née à Wiltz, le 8 février 1973, demeurant à L- 9647 Doncols, 28, Duerfstrooss,

4.- SOCIETE DE Gestion IMMOBILIERE N. AREND Société Civile, une société civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 72, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4848, représentée par un de ses deux gérants en fonction, Monsieur Nico AREND, précité.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- que Messieurs Nico Arend et Henri WURTH, Madame Sylvie WINKIN-HANSEN et SOCIETE DE Gestion IMMOBILIERE N. AREND Société Civile, précités sont les quatre (4) seuls associés actuels de la société civile SOCIETE DES INVESTISSEMENTS N. AREND SOCIETE CIVILE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4852, ayant son siège social sis au 72, Boulevard Prince Félix L-1513 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2258 du 11 septembre 2012 (la "Société").

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 985.900 (neuf cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents euros) représenté par 98.590 (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix) parts d'une valeur d'EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées et réparties en 98.490 (quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

- Les 98.490 parts A et 100 parts B comme suit:

1. Monsieur Nico AREND,	98.489 parts A et 98 parts B
2. Monsieur Henri WURTH,	1 part B
3. Madame Sylvie WINKIN-HANSEN,	1 part B
4. SOCIETE DE Gestion IMMOBILIERE N. AREND Société Civile,	1 part A

Sur ce, les comparants agissant en tant que seuls associés de la Société et se constituant en assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.452.950 (un million quatre cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 985.900 (neuf cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents euros) à EUR 2.438.850 (deux millions quatre cent trente-huit mille huit cent cinquante euros) par la création et l'émission de 145.295 (cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze) parts de classe A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A existantes.

Souscription et libération

Ensuite, Monsieur Nico AREND, précité a déclaré souscrire les 145.295 (cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze) parts de classe A et les libérer intégralement au moyen d'un apport autre qu'en numéraire évalué globalement à EUR 1.452.958,34.

Description de l'apport en nature

Monsieur Nico AREND, prèdit, ici présent, déclare apporter à la Société les titres suivants évalués comme suit:

(i) - 300 actions nominatives numérotées 1 à 250 et 751 à 800 (soit 50% du capital social) de la société anonyme INTERLOGE, société anonyme, avec siège social au 14 rue de la Gare, L-7535 Mersch, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 40331; apport évalué à la valeur comptable à savoir EUR 141.834.

(ii) - 700 actions à savoir 200 actions nominatives numérotées 1 à 200 et 500 actions au porteur numérotées 1.501 à 2.000 (soit 35 % du capital social) de la société anonyme CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren S.A. avec siège social au 8 - 10 rue de la Gare, L-9122 Schieren, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 96322; apport évalué à la valeur comptable à savoir EUR 439.334,-.

(iii) 438 actions à savoir 125 actions nominatives numérotées 1 à 125 et 313 actions au porteur numérotées 938 à 1250) (soit 35,04% du capital social) de la société anonyme HOME CENTER PUTZ SA avec siège social au 8 - 10 rue de la Gare, L-9122 Schieren, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 93406; apport évalué à la valeur comptable à savoir EUR 253.790,34.

(iv) 4.000 actions à savoir 1.000 actions nominatives numérotées 1 à 1.000 et 3.000 actions au porteur numérotées 7.001 à 10.000) (soit 40% du capital social) de la société anonyme SANITAIRES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A. avec siège social au 8 - 10 rue de la Gare, L-9122 Schieren, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 99343; apport évalué à la valeur comptable soit EUR 618.000.

Ci-après ensemble les «Titres».

Ci-après l'«Apport».

Le solde à savoir EUR 8,34 est affecté à un compte de réserve.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Titres a été donnée au notaire instrumentant pour chacune des sociétés dont les actions sont apportées par leur extrait de registre de commerce, la copie certifiée conforme de leur registre des actionnaires, une copie de leurs statuts coordonnés, leur bilan arrêtés au 31 décembre 2012 et une déclaration émise par leur conseil d'administration respectif attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Nico AREND, prédit, ici présent, déclare en outre que:

- il est le seul plein propriétaire des Titres et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir un ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du gérant unique

L'Apport a fait l'objet d'un rapport du gérant unique de la Société confirmant l'évaluation de l'Apport à la somme de EUR 1.452.958,34 dont les conclusions sont les suivantes:

«Société de gestion Immobilière N. Arend Société civile est consciente de sa responsabilité dans le cadre de l'apport en nature à SOCIETE DES INVESTISSEMENTS N. AREND SOCIETE CIVILE de 300 actions INTERLOGE S.A., 438 actions HOME CENTER PUTZ S.A., 700 actions CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren S.A. et 4.000 actions SANITAIRES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A. et confirme leur évaluation à la somme de EUR 1.452.958,34 et la validité de la souscription des 145.295 nouvelles parts A de la Société et leur libération.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire, restera ci-annexé.

Deuxième résolution

Les associés décident d'approuver à l'unanimité la description de l'apport et son évaluation à EUR 1.452.958,34 ainsi que la souscription et la libération des 145.295 (cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze) nouvelles parts A par l'apporteur.

Troisième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article cinq des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 2.438.850 (deux millions quatre cent trente-huit mille huit cent cinquante euros) représenté par 243.885 (deux cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts d'une valeur d'EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées. Les parts sont réparties en parts sociales libellées 243.785 (deux cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

Constat

Les 242.785 parts A et 100 parts B comme suit:

1. Monsieur Nico AREND, précité,	243.784 parts A et 98 parts B
2. Monsieur Henri WURTH, précité,	1 part B
3. Madame Sylvie WINKIN-HANSEN, précitée,	1 part B
4. SOCIETE DE Gestion IMMOBILIERE N. AREND Société Civile, précitée,	1 part A

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500).

Pouvoirs

Les comparants agissant dans un intérêt commun donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, enregistrement, publications, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec nous le présent acte.

Signé: Nico Arend, Sylvie Winkin-Hansen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 novembre 2013. LAC/2013/53935. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169940/131.

(130206572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Simo-Haustechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 128.168.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169939/9.

(130206764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

SOF-VI International Holdings Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013169944/10.

(130207177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Triskel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6470 Echternach, 10, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 156.802.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013169978/12.

(130206906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Travelinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.604.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAVELINV S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013169976/12.

(130206579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Testa Daniele Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3330 Crauthem, 16, rue Emile Barthel.

R.C.S. Luxembourg B 138.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169973/10.

(130206536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Tungsten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.440.

Les comptes statutaires au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169967/10.

(130206943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Val-Immo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3336 Hellange, 6A, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 120.761.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013169992/10.

(130207118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

United Trust Corporation (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 52.036.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169990/9.

(130206687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Waio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 49, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.155.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Levi Mendes, employé privé, demeurant à 49, rue de Bettembourg, L-3320 Berchem, né à Ettelbruck, le 25 août 1986.

2. La société Promo Consult S.A.R.L., R.C.S. Luxembourg B 115.418, ayant son siège social à 22, rue de la Résistance, L-8262 Mamer,

ici représentée par son gérant Monsieur Philippe JENTGEN, promoteur immobilier, demeurant à L-2431 Luxembourg, 15, rue de Rochefort.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les activités suivantes:

- service d'intermédiation entre des vendeurs et les acheteurs potentiels d'objets d'investissements via un portail Internet;

- service de conseil personnalisé dans le domaine du marketing d'investissement

- la conception des outils web des domaines d'investissement.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct.

Art. 3. La société prend la dénomination de WAIO, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Berchem. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.600.- euros (douze mille six cents euros), représenté par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 42.- euros (quarante-deux euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération

Les trois cents (300) parts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Levi Mendes, préqualifié, deux cents parts sociales	200
2) Promo Consult S.A.R.L, cent parts sociales	<u>100</u>
Total: trois cents parts sociales	300

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Assemblée générale des associés

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé Gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Levi Mendes, employé privé, demeurant à 49, rue de Bettembourg, L-3320 Berchem, né à Ettelbruck, le 25 août 1986.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

2. Le siège social de la société est fixé à 49, rue de Bettembourg, L-3320 Berchem.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: L. MENDES, P. JENTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54256. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170001/109.

(130207028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

United Trust Corporation (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 52.036.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169989/9.

(130206686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

United Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013169988/10.

(130207102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Nautilus Bad Kultur S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 53.052.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 décembre 2011 que:

L'assemblée accepte la démission de Madame Nadine Spanier en tant que administrateur de la société.

L'assemblée nomme en tant que nouvel administrateur la société Chauffage-Sanitaire Jeannot Delvaux Sàrl, ayant son siège social au 11, rue de Contern L-5955 Itzig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 29.735.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013170995/15.

(130208564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Media Communication Sponsoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-5760 Hassel, 5, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.989.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21.12.2012 que la société Lemar S.A., RCS Luxembourg no. B 124138, établie à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, a cédé 200 parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée Media Communication Sponsoring Sàrl, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B154989, avec siège social à L-5760 Hassel, 5, rue de Luxembourg, à Monsieur Leonardo Geraci, demeurant à L-5760 Hassel, 5, rue de Luxembourg.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales. Monsieur Leonardi Geraci, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

M. Leonardo Geraci

demeurant au no. 5, rue de Luxembourg,

L-5760 Hassel 200 parts sociales

TOTAL 200 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Media Comunication Sponsoring sàrl

La Gérance

Référence de publication: 2013170978/26.

(130208473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Media Comunication Sponsoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5760 Hassel, 5, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.989.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170977/10.

(130208439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Mantra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.897.

Cession de parts sociales

En date du 3 décembre 2013, un changement dans l'actionnariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

M. Hans Cederholm, détenant 125 parts sociales dans la société sous rubrique, a transféré la totalité de ses parts sociales à Kaepone AB.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 125 parts sociales représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

Kaepone AB, une société de droit suédois, avec siège social à c/o Sundbyberggruppen, Scheelegatan 10, 112 28 Stockholm, Suède, immatriculée au «Swedish Companies Registration Office», sous le numéro 556928-8029.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170970/18.

(130208024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Les P'tits Moussaillons, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.170.

Extrait du procès verbal du 5 décembre 2013

Il est noté la démission avec effet immédiat des gérants suivants:

- Madame Véronique DAMSIN

- Monsieur Eric BRECKLER

Est nommé avec effet immédiat au poste de gérant:

- Monsieur Stanislas LAVOREL, né le 26 mai 1972 à Lyon (F), demeurant au 55 Chemin Vert, F-69004 Lyon

Il est également noté le changement d'adresse du gérant suivant:

- Monsieur Paul Fabrice MARTINEZ, au 11 rue Remy Thiel, F-57100 Thionville

La société sera engagée en toute circonstance par la signature individuelle de chacun des gérant.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013170912/19.

(130208512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

I.D.E.E. Sàrl, Iwerall Direkt Emmer Exact, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 178, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.119.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 novembre 2013 que:

- Transfert du siège social au:

* 178, route de Mondorf, L- 3260 BETTEMBOURG, avec effet au 01/12/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huncherange, le 22 novembre 2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013170876/20.

(130208203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

CASO Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.258.

—
Laut Beschluss vom 1. September 2013 treten

Herr Bertram Welsch, geboren am 26. April 1970 in Blieskastel, mit professioneller

Anschrift in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff

sowie

Herr Thomas Nummer, geboren am 24. April 1969 in Trier, mit professioneller

Anschrift in L - 2449 Luxembourg, 25B Boulevard Royal

mit sofortiger Wirkung von ihrem Amt als tägliche Geschäftsführer zurück.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171383/15.

(130208888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Crown Packaging Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.207.770,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.282.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 novembre 2013

En date du 25 novembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de Paul Browett, demeurant au 67, rue Arago à F-93400 Saint-Ouen, France, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, ce avec effet au 25 novembre 2013.

- d'accepter la démission de Howard Lomax en tant que gérant A de la Société, la démission de Hille-Paul Schut et Joost Tulkens, en tant que gérants B de la Société et ce avec effet au 25 novembre 2013.

- de nommer John Beardsley, Directeur Financier, né le 24 juillet 1970 à Kirkby in Ashfield, Royaume-Uni, demeurant au 18 Schwerzelweg, CH-6315 Oberageri, Suisse en tant que gérant A de la Société, Giuseppe di Modica, salarié, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant au 46, rue de Kockelscheuer, L-3323 Bivange et Abdelhakim Chagaar, salarié, né

le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant 9 rue Jules Meline, F-54400 Longwy, France en tant que gérants B de la Société; tous pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 25 novembre 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Paul Browett
- John Beardsley

Gérants B:

- Giuseppe di Modica
- Abdelhakim Chagaar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013171367/30.

(130208759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Cadu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3620 Kayl, 60, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 22.067.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2013.

Pour CADU SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013171372/12.

(130208871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

COPROFINA S.à r.l., Compagnie de Programmation Financière S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Pétange, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.651.

L'associé unique de la Société, Société de Développement Financier, décide de transférer son adresse au 235B Avenue de Fré B-1180 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171362/12.

(130208982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Crown Packaging Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.469.310,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.281.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 novembre 2013

En date du 25 novembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de Paul Browett, demeurant au 67, rue Arago à F-93400 Saint-Ouen, France, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, ce avec effet au 25 novembre 2013.
- d'accepter la démission de Howard Lomax en tant que gérant A de la Société, la démission de Hille-Paul Schut et Joost Tulkens, en tant que gérants B de la Société et ce avec effet au 25 novembre 2013.
- de nommer John Beardsley, Directeur Financier, né le 24 juillet 1970 à Kirkby in Ashfield, Royaume-Uni, demeurant au 18 Schwerzelweg, CH-6315 Oberageri, Suisse en tant que gérant A de la Société, Giuseppe di Modica, salarié, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant au 46, rue de Kockelscheuer, L-3323 Bivange et Abdelhakim Chagaar, salarié, né

le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant 9 rue Jules Meline, F-54400 Longwy, France en tant que gérants B de la Société; tous pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 25 novembre 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Paul Browett
- John Beardsley

Gérants B:

- Giuseppe di Modica
- Abdelhakim Chagaar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013171366/30.

(130208839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Crystal Beaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Crystal Beaver S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013171368/11.

(130209290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Bisconlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 7, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 54.548.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013171329/13.

(130208902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

ColorPortal Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 35, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 143.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013171361/10.

(130209305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Coiffure Astride s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 69, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171356/10.

(130209646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Café & Factory Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 131.841.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171373/10.

(130209688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Café & Factory Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 131.841.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171374/10.

(130209689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

M.H.D.E.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.549.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 5 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- MHDEA SARL, ayant eu son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la poste, (RCS B 111.549)

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2013171626/14.

(130208928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

M.F. Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège sociale exceptionnellement le 27 novembre 2013

- les mandats d'Administrateurs de M. Mario CORDONI, employé privé, résidant au Flat 25 Parkside, 28-56 Knightsbridge SW1X7JW Londres (Royaume-Uni), Mme Isabelle SCHWANK, employée privée, résidant au 7, Vy-à-Vaux, CH 1295 Mies (Suisse), Monsieur Dario MAUTI, employé privé, résidant au 6, rue de la Confédération, CH-1204 Genève (Suisse) sont reconduits pour une nouvelle période de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2019.

- Le mandat de Commissaire de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que Commissaire est reconduit pour une nouvelle période de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2019.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013171624/18.

(130209236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

HAWK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.931.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of November,

Before US Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company "HAWK Management S.A." (the "Company"), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.931, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 15, 2005, published in the Mémorial C, n° 1162 of November 8, 2005,.

The meeting is chaired by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mister Kazi Shahid.

The chairman declared and requested the notary to act.

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

- 1.- Transfer of the registered office to L-6630 Wasserbilig, 7, Grand Rue.
- 2.- Subsequent amendment of the first paragraph of the article 2 of the articles of incorporation.
- 3.- Appointment of a new Director.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to transfer the registered office to L-6630 Wasserbilig, 7, Grand Rue.

The meeting decides to amend subsequently the first paragraph of the article 2 to be read as follows:

"The registered office of the Corporation is established in Wasserbilig. It may be transferred to any other address in Wasserbilig by a decision of the board of directors."

Second resolution

The meeting decides to appoint as new Director of the Company for a period of six years Mister Kazi Shahid born in London on the 25 January 1973, residing at 27A Blakesley Avenue, Ealing, W5 2DN London.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present capital increase are estimated at approximately eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française

L'an deux mille treize le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HAWK Management S.A." (la «Société»), ayant son siège social à 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.931, constituée sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C, n° 1162 du 8 novembre 2005. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kazi Shahid.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social à L- 6630 Wasserbilig, 7, Grand Rue
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
3. Nomination d'un nouvel administrateur.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L- 6630 Wasserbilig, 7, Grand Rue.

L'assemblée décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi à Wasserbilig. Il pourra être transféré à toute autre adresse de Wasserbilig par décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans: Kazi Shahid né à Londres le 25 janvier 1973, demeurant à 27A Blakesley Avenue, Ealing, W5 2DN London.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais de toute nature incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à la somme de huit cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prédésignés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K.SHAHID, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52814.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013164167/90.

(130200937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Boulogne Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171332/9.

(130209451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.
